



DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER

CONSTRUCTION EN TERRE COUTUMIÈRE

A déposer à la Direction de la Gestion et de la Réglementation des Affaires Coutumières (DGRAC), à l'adresse suivante :

12, rue de Verdun, Immeuble Galliéni, BP E3 98848 Nouméa cedex
ou

Antenne de Koné : 636, route de la Néa, 98860 Koné

ou par mail : dgrac@gouv.nc

Et à transmettre, une fois signée, à l'assureur dès l'ouverture du chantier.

RÉFÉRENCE DE L'ACTE COUTUMIER DE MISE A DISPOSITION FONCIERE :

N° : En date du : / / Aire :

IDENTIFICATION DU TERRAIN :

(Les renseignements doivent correspondre à ceux indiqués dans l'acte coutumier)

.....
.....

IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION :

.....
.....

Je, soussigné, bénéficiaire de l'acte coutumier :

(Les renseignements doivent correspondre à ceux indiqués dans l'acte coutumier)

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Email :

Déclare l'ouverture du chantier à la date du : / /

Durée du chantier (prévisionnelle) :

Fait à :, le / /

Signature du bénéficiaire :

CADRE RESERVE A LA DGRAC

Reçu et vérifié le : / /

Cachet :